



## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES 2022 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Appel à candidatures 2022 pour l'octroi de subventions pour de l'aide à la conception d'habitats inclusifs à destination des personnes âgées

### **Date limite de dépôt des projets : 11 avril 2022**

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à candidatures qui a pour objet l'attribution d'une subvention pour aider les porteurs de projet retenus dans la conception de dispositifs d'habitat inclusif à l'attention de personnes âgées sur le département de la Haute-Garonne.

#### **1– Calendrier :**

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 11 avril 2022

Période d'instruction et de sélection des projets : mai à septembre 2022

Notification de la décision : octobre 2022

#### **2– Cahier des charges :**

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante : [DPRA-Email-APP@cd31.fr](mailto:DPRA-Email-APP@cd31.fr).

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures.

#### **3– Modalités de transmission du dossier du candidat**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement via le portail des subventions du site Internet du Conseil départemental – URL : <https://subventions.haute-garonne.fr>.

Seules les candidatures déposées sur le portail des subventions du Conseil départemental seront recevables.

Un « guide d'utilisation du portail subventions » est disponible sur le site Internet du Conseil départemental en suivant le chemin d'accès ci-dessous :

- <https://subventions.haute-garonne.fr>.
- « règlements et documentation » (bas de page - encadré noir)
- documentation générale
- « Téléchargez le guide d'utilisation du site Subventions ».

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'information pourront être demandés au porteur de projet. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

#### **4– Composition du dossier et critères de sélection :**

Les candidats remettront un dossier global de candidature ne devant excéder 30 pages, annexes comprises.

La liste des pièces à fournir est détaillée dans le cahier des charges.

Les projets seront étudiés par des instructeurs du Conseil départemental de la Haute-Garonne et sélectionnés au regard de la qualité des réponses aux critères énoncés dans le cahier des charges.

#### **5– Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :**

Cet avis d'appel à candidatures est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>.

Il est également publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La date de publication sur le site Internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

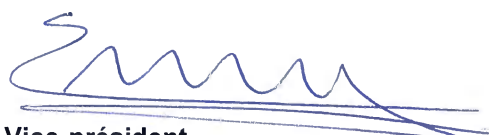
#### **6– Précisions complémentaires :**

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : [DPR-Email-APP@cd31.fr](mailto:DPR-Email-APP@cd31.fr).

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures.

**Annexe** : cahier des charges

A Toulouse, le 15/02/22



**Le Vice-président  
chargé des personnes âgées, des personnes  
handicapées et de l'accès aux soins**